



Transcription intégrale de l'émission N°4 «La culture »

Jingle de présentation.

Présentateur :

TA TA PUME une expression familière quand un grec rencontre un compatriote, pour lui dire « on va se parler ». C'est le titre que nous avons choisi pour cette série d'émissions que nous vous proposons à l'occasion de l'année Européenne consacrée au dialogue interculturel. Dans ce nouveau numéro nous allons essayer d'aborder le problème de la culture, combien en existe-t-il en Europe ? Certains spécialistes avancent le chiffre d'une quarantaine. Nous avons tout d'abord joint Gérard Onesta, député et vice président du Parlement Européen, pour connaître la position du Parlement et de la Commission Européenne vis-à-vis des cultures et langues minoritaires en Europe.

Gérard Onesta:

La commission est gardienne du traité et le traité est assez vague sur la question, au delà des déclarations de principe, qui dit que bien évidemment chacun doit être respecté dans sa culture, ses racines, etc. mais comme ce n'est pas une vraie compétence de travail de l'Union Européenne, tout ça est renvoyé aux Etats membres qui l'interprètent chacun à sa sauce. Au niveau du Parlement c'est une question qui est portée d'une manière plus forte, pourquoi ? Parce que chaque député est élu par des citoyens, qui eux sont très jaloux des prérogatives de leurs langues. Donc le Parlement est une tour de Babel qui ne s'est pas effondrée, qui parle tous les jours 23 langues, au delà de ses 23 langues officielles de travail, auxquelles on a ajouté récemment le gaélique. On a même, au niveau du bureau du Parlement Européen, étendu un petit peu le périmètre ; par exemple, les trois langues constitutionnelles en plus du Castillan en Espagne, c'est-à-dire le Galicien, le Catalan et le Basque ont un petit droit de cité au Parlement Européen, alors pas encore le droit d'être parlé dans l'hémicycle ou en Commission, mais si un citoyen nous écrit en Basque, en Catalan ou en Galicien, on comprendra son courrier et on lui répondra dans cette langue là, donc on voit que le Parlement Européen se donne les moyens de faire vivre le multilinguisme.

Dans le Traité de Nice il y avait un article, (l'article 22, dans le chapitre 3), sur le fait de préserver les cultures, les religions et les langues, cet article a été repris et modifié.

Il existe toujours, puisqu'on n'a eu ni le traité constitutionnel, ni encore le traité de Lisbonne, donc cet article s'applique, mais une fois de plus, comme on n'a pas de moyen juridiquement contraignant pour le faire, ça reste un vœu pieux. Le Parlement

Européen a voté plusieurs fois qu'il fallait favoriser les échanges entre universités, que les gamins apprennent plus que leur langue maternelle et si possible en bas âge, donc, tout ça ce sont des déclarations fort louables, mais il n'y a pas le budget pour. Vous savez, au niveau du Parlement Européen, je suis membre de la commission des budgets, et la part que l'Europe donne pour les thèmes suivants additionnés : pour l'éducation, plus le sport, plus la culture, plus les médias, tout ça représente moins de 1 % du budget de l'Union, donc on voit bien qu'une fois qu'on a payé 3 colloques, on ne peut pas faire beaucoup plus. Dans le futur traité, là on a des choses beaucoup plus intéressantes : notamment dès le préambule, et dans la charte des droits fondamentaux, il est précisé que personne ne peut être discriminé en fonction de sa langue, ce qui veut dire que si demain vous êtes locuteur Occitan, et que vous ayez envie de vous exprimer dans votre langue, mais que vous vous heurtez à des barrières, vous pourrez le faire avec le nouveau traité, parce que ces droits seront reconnus au niveau Européen. Allez devant la Cour de justice de l'union Européenne, pour faire dire le droit et faire éventuellement bouger votre Etat membre qui aurait encore quelques tentations jacobines. Donc pour l'instant, peu d'outils juridiques, dans un avenir que j'espère proche les citoyens auront peut être plus de facilités pour se faire respecter, et j'insiste bien, on ne parle pas dans le traité de langues officielles, on dit « en fonction de la langue ».

La charte Européenne des langues minorisées a été signée par la France, mais pas ratifiée, c'est un peu paradoxal ?

Ah mais là on s'est couvert de ridicule, ce n'est pas la première fois. Là il faut bien comprendre que ce n'est pas une charte qui dépend de l'Union Européenne, mais du Conseil de l'Europe, c'est une organisation plus ancienne, plus large, qui s'occupe de culture et de droits de l'homme, donc là ce sont 47 pays et non pas 27, avec la Turquie et la Russie et pour vous donner la surface, c'est un très grand ensemble géopolitique, qui a écrit, il y a fort longtemps une charte sur les langues minoritaires que les Etats sont invités à signer et à ratifier. La France a signé mais n'a pas ratifié, qu'est ce que cela veut dire ? Que la France ne s'oblige à rien, barricadée derrière l'article de la constitution qui jusqu'à maintenant disait que le Français était la langue unique de la République, on n'allait pas plus loin. C'est vrai qu'il y a eu une réforme de la Constitution juste avant l'été, qui reconnaît que les langues et cultures régionales en France font partie du patrimoine. Là aussi, ça ne va pas très loin, on ne voit pas trop ce que juridiquement ça va impliquer. Si la charte était ratifiée par la France, ce serait déjà beaucoup plus intéressant. En plus, elle n'est pas terriblement contraignante cette charte, c'est pour cela qu'on est ridicule, je crois que, de mémoire, elle comprend 70 points, et on considère qu'elle est ratifiée si on en applique une cinquantaine. C'est-à-dire que la France pourrait choisir de ne pas appliquer toute la charte, mais seuls les éléments qui feraient sens, mais même ce petit effort là de « picorage » sur les quelques éléments de la charte qu'on pourrait très facilement appliquer en France, la France a toujours l'impression, que des qu'on parle de diversité on détruit la République. Nous sommes dans une République jacobine, centralisée et qui a minorisé sa richesse linguistique et culturelle. Heureusement, en Europe ça se passe autrement et peut être que l'Europe d'ailleurs nous aidera à sortir de l'impasse dans laquelle on est depuis près de deux siècles.

Présentateur

Nous ne pouvons pas dans cette seule émission aborder toutes les cultures et langues parlées en France. Nous en avons donc retenu deux pour illustrer notre

propos : le basque et l'occitan. Pour cette dernière culture nous avons rencontré Domenja Lekuona, elle travaille dans le milieu artistique occitan, elle est également productrice à Ràdio Pais. Elle commence par nous dresser un portrait de ce qu'est l'Occitan.

Domenja Lekuona

L'occitan est la langue parlée aujourd'hui, dans un passé récent, sur un territoire qui s'étend sur plusieurs états, principalement, mais pas uniquement : le sud de la France, qui est un état nation, l'Espagne et l'Italie qui autorisent divers statuts d'autonomie. Il s'agit d'une langue minorisée transétatique. L'espace Occitan s'étend sur peu ou prou 39 des départements et 9 des régions de l'état Français, sur le val d'Aran dans la généralité de Catalogne, dans l'état Espagnol où demeurent 7000 habitants, ils bénéficient d'un statut de coofficialité et de promotion conforté par la loi d'autonomie de 2006. Sur 14 vallées du Piémont Italien, l'occitan bénéficie sur ces territoires d'un statut de reconnaissance et de promotion officielle, également à la Guardia Piemontese, en Calabre où 10 000 occitanophones voient leur langue protégée. Il s'agit de 14 millions d'habitants, les villes principales sont Marseille, Toulouse, Clermont Ferrand, Bordeaux. En France il s'agirait, j'emploie le conditionnel, car l'état ne veut pas mener d'étude sérieuse sur la question de ces minorités, il faudrait compter entre deux et trois millions d'occitanophones. L'Occitanie est la minorité linguistique la plus nombreuse de l'Europe occidentale, elle pose un important problème géopolitique, comme toute langue, Français et Anglais compris. L'occitan est une langue dialectalisée qui se conjugue dans de nombreuses variétés. Le Gascon, le groupe nord Occitan, avec par exemple le Limousin ou l'auvergnat, et le groupe sud Occitan, avec par exemple encore le Languedocien, le Provençal ou le Niçois.

Pouvez vous nous dresser un état des lieux de la langue Occitane actuellement ?

Depuis les années 60, tout le monde sait, (les élites, les intellectuels, les gouvernants), tous les gens qui ont accès à l'information, savent que les langues minorisées ne se transmettent plus que très difficilement dans la famille, à l'ère des Etats nations et des mass médias. C'est une situation d'appauvrissement général à l'échelle mondiale. Il convient de se donner les moyens d'une réussite rapide, d'être ambitieux, si nous voulons que l'Occitan ou toute autre langue continue d'enrichir l'expression humaine.

Mais qu'est ce qui vous fait penser que l'Occitan a un avenir ?

Sur le territoire Occitan, l'Occitanie, la création littéraire et la création artistique sont impressionnantes d'inventivité, de vigueur, de force, de diversité. Elles ne sont pas médiatisées, (on pense spontanément à la musique et à la chanson), mais l'édition n'est pas en reste et la création théâtrale non plus, ce sont 650 auteurs et plus de 2000 pièces créées de 1940 aux années 2000. Sur le siècle dernier ce sont des centaines d'auteurs qui ont écrit en Occitan. Une cinquantaine d'auteurs publiés forment aujourd'hui la planète des lettres Occitanes. Des revues littéraires, des maisons d'édition portent témoignage de cette richesse. La création et la promotion de l'Occitan se sont réfugiées depuis de nombreuses années dans le milieu associatif. Des médias contribuent fortement à diffuser cette matière, la faire connaître, créer des liens entre ces acteurs et le public. Pour la télévision et la radio d'état, la

présence de la langue se compte « en poignées de secondes par année lumière », selon la formule savoureuse de David Grosclaude, actuel président de *l'institut d'Estudis Occitans*, rédacteur en chef de *la Setmana* et de *Ràdio Pais* : quelques émissions à Bordeaux, à Toulouse et à Marseille, en télévision ou sur les stations locales de Radio France. Du côté des stations, ou réseaux commerciaux, l'ignorance est totale. La radio libre est donc une des voies incontournables de la démocratie et de la pluralité de l'information elle est donc un média privilégié pour l'Occitan. Sur le territoire national ce n'est pas moins d'une soixantaine de radios qui déclarent diffuser au moins une émission hebdomadaire entre 5 et 55 minutes. Quelques services radiophoniques vont même plus loin, le premier d'entre eux est *Ràdio Pais*, créée en 1983, et qui se veut l'outil de la langue Occitane du sud de la Gascogne, environ 60 % des programmes de *Ràdio pais* sont dans cette langue. *Ràdio Occitania* à Toulouse et *Ràdio Lengua d'Oc* à Montpellier font également beaucoup. Dans la région parisienne quelques programmes sont diffusés sur Radio Pays. Aujourd'hui *la Federacion Interregionau de Mediàs Occitans* (la FIMOC) regroupe les trois principales radios : *Ràdio Lengua d'Oc*, *Ràdio Occitania*, *Ràdio pais* mais aussi l'hebdomadaire *La Setmana*. Le but de ses médias étant de réaliser une belle radio occitane sur le Net, ainsi qu'une plateforme de programmes et une agence de presse. Ces radios associatives constituent aujourd'hui, il faut bien se rendre à l'évidence, le service public de radiodiffusion pour la langue Occitane.

Il convient de souligner un travail essentiel pour la langue occitane, il s'agit de *Calandreta*, le service d'enseignement associatif mis en place depuis 1979, avec la première *Calandreta*, créée à Pau en Béarn. Sans ces milliers d'enfants nous n'aurions pas beaucoup d'espoir et l'Education Nationale n'aurait certainement pas bougé. Il faut également parler du mouvement des cours pour adultes, porté par le CFPOC, qui fait un travail de réappropriation remarquable. L'Occitan est une langue romane et si on en possède déjà une comme le Français, le Castillan, le Roumain, l'Italien ou le Portugais on connaît la moitié du lexique de l'Occitan. Il faut évoquer des régions ou des départements qui promeuvent une politique linguistique pour l'Occitan comme les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées, l'Aquitaine ou bien encore Midi Pyrénées. Il faut parler de ce qui se passe dans les 14 vallées Italiennes, ou dans le Val d'Aran, où le respect des droits linguistiques est plus avancé. Mais nous concluons sur l'immensité de tout ce qui reste à faire avec, « *Anem Occitans !* », des manifestations pour la langue Occitane qui ont réuni en 2005 à Carcassonne, 12 000 personnes, en 2007 à Béziers, 20 000 personnes et de la prochaine qui aura lieu le 24 octobre 2009, toujours à Carcassonne. Manifestations qui sont l'expression de la volonté de gens de tout le territoire Occitan. « *L'Occitania qu'ei simplement un país enter duas mars e tres montanhas qui a ua lenga en partatge* ». « L'Occitanie c'est simplement un pays entre deux mers et trois montagnes, qui à une langue en partage ».

Jingle défi photo

Présentateur :

Enfin nous avons rencontré Lucien Etxezaharreta, animateur de la revue littéraire, « Maiatz », ancien journaliste à la Radio Gure Irratia, et du réseau de radios bascophones Euskal Irratiak. Il a également contribué à de nombreux ouvrages sur la langue et la culture basque. Le dernier ouvrage auquel il a collaboré s'intitule « Le mouvement culturel Basque de 1951 à 2001 au édition Elkar . Lucien Etxezaharreta pouvez vous tout d'abord nous présenter cette langue Basque ?

Lucien Etxezaharreta

La langue Basque est une des plus anciennes langues d'Europe et du monde. Elle a la particularité de ne pas être classée dans l'ensemble des langues et d'avoir une situation un peu d'isola. Comme toutes les langues et les cultures elle est issue d'une histoire très complexe, on peut dire globalement qu'elle est située dans une ère à l'Ouest des Pyrénées, c'est une langue survivante aujourd'hui.

Mais c'est quand même toujours une langue vivante ?

Effectivement, je crois que c'est une caractéristique importante, il y a dans le monde actuellement environ 1 million de personnes qui parlent *Euskara*, la langue basque, 300 000 en dehors du Pays Basque, principalement en France, en Espagne et en Amérique du Nord et du Sud essentiellement. La particularité de cette langue aujourd'hui, c'est qu'elle a un statut officiel en Espagne, dans les provinces de Biscaye, Guipuzkoa et Alava, dans la province de Navarre également, elle a un statut, bien qu'elle ne soit reconnue que dans la partie nord, la plus Bascophone. En France, la langue Basque n'a pas de statut officiel, c'est-à-dire en terme de revendication récurrente, mais on peut dire qu'il y a une reconnaissance de fait avec l'existence de l'Office public de la langue Basque depuis 2005 qui apporte un financement important en particulier pour l'enseignement. Il y a également un institut culturel Basque qui existe depuis 1990, l'enseignement de la langue Basque actuellement est diversifié, il y a d'abord l'enseignement historique avec le mouvement associatif les *Ikastola*. À côté de ce travail d'immersion qui a permis un bond en avant pour la langue Basque, il y a aussi les classes bilingues, du côté Français, avec également une reconnaissance académique avec un CAPES, un système d'enseignement et de formation. Du côté de l'Espagne, l'enseignement officiel a donné des résultats très importants puisque actuellement si les parents ont le choix entre trois types d'enseignement, c'est l'enseignement en langue Basque qui est largement majoritaire.

Les médias jouent également un rôle important ?

En effet, on peut dire que ce sont les médias qui ont aidé beaucoup à la résurgence de la langue à la fin du vingtième siècle. Les radios associatives occupent une place importante, elles se sont d'ailleurs regroupées pour offrir la meilleure offre de programmes. Il existe une quarantaine de radios locales et associatives du côté Espagnol, regroupées dans une coordination souple, il y a à côté un réseau officiel EITB, Radio Télévision Basque qui est géré en partie par le gouvernement autonome Basque, également FR3, qui accorde quelques minutes quotidiennes de langue Basque. Il faut ajouter à cela une presse écrite importante, avec un quotidien qui s'appelle *Berria*, des hebdomadaires comme *Argia Herria* et de nombreuses publications. La vie culturelle est également un signe de cette vitalité autour de la langue Basque. Bien entendu il y a toujours le chant traditionnel le *Bertsularisme*, ou les improvisateurs qui drainent des foules considérables, en particulier lors de leur championnat. Avec l'arrivée du numérique et l'usage d'Internet, on peut découvrir beaucoup de Blogs en langue Basque ainsi que des DVD. Enfin chaque année la grande foire du livre et du disque Basque de Durango qui en était en 2008 à sa quarante troisième édition, regroupe chaque année au mois de décembre les éditeurs et producteurs du pays Basque, devant au moins 100 000 personnes. Cette manifestation est en fait un symbole de toute cette vitalité et cette énergie que met la langue Basque à vivre et à créer. On peut dire aujourd'hui que si la vitalité de la langue se heurte à une volonté politique d'étouffement liée à des conflits historiques

non résolus, (pour simplifier, car évidemment comme toutes les questions nationalitaires ce sont des questions complexes), on peut dire que l'optimisme règne quand même par rapport à l'avenir de la langue Basque car elle a passé le cap de la modernisation en passant du monde rural au monde urbain et elle a également prouvé qu'elle est un outil pour exprimer le monde d'aujourd'hui dans un multilinguisme qui au pays Basque, comme partout, s'installe dans le monde, mais qui laisse malgré tout une place à cette langue et à son aspect affectif auquel les Basques en général sont très attachés.

Jingle de fin